

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU
PROJET BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE
(BHNS) DE GRANDANGOULEME -
ECLAIRAGE PUBLIC : 2 LOTS**

Service Commande publiques
N° 2017-D-177

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5211-2 et L.2122-22 ;
- VU la délibération du Conseil communautaire en date du 30 mars 2017 n°186 portant délégation d'attributions du Conseil au Président
- VU l'arrêté du Président en date du 27 janvier 2017 n° 19 portant délégation de fonctions, délégations et subdélégations de signature à Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de Vice-Présidente ;
- VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, notamment ses articles 2 à 5,
- VU la délibération n°260 du conseil communautaire 17 octobre 2017, la SPLA GAMA s'est vu confier un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en oeuvre du projet Bus à haut niveau de service.
- VU l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article 74 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de ce décret ;
- VU l'avis de publicité envoyé sur le profil d'acheteur le 05 mai 2017 et le rectificatif envoyé le 12 mai 2017, au JOUE le 05/05/2017 et publié le 08/05/2017 sous la référence 2017/S089-175152, rectificatif envoyé le 05/05/2017 et publié le 16/04/2017 sous le n°2017/S09-184933 et au BOAMP le 05/04/2017 et publié le 08/05/2017 sous la référence 17-63480 et rectificatif envoyé le 05/05/2017 et publié le 15/05/2017 sous le n°17-66006

DECIDE

Article 1er - Pour les 2 lots suivants :

- Lot 1 : Eclairage public 1 secteurs 1, 2, 3, 4, 10, 11 et 12
- Lot 2 : Eclairage public 2 - secteurs 5, 6, 7, 8, 9,13 et 14

et suite à l'analyse des candidatures réalisée par la SPL GAMA, les candidats invités à soumissionner sont :

- LACIS/EHT (admis aux 2 lots)
- VIGILEC (admis aux 2 lots)
- EIFFAGE ENERGIE / ETPM (admis aux 2 lots)
- INEO (admis aux 2 lots)
- ALLEZ / SDEL (admis aux 2 lots)

Article 2 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente,
- Monsieur le Trésorier Principal Municipal d'Angoulême.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **16 juin 2017**
Publié ou notifié,
Le **16 juin 2017**